

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue par téléconférence ce 16^{ième} jour de mars 2021 à 19h36.

Présents par téléconférence et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, la conseillère Elisabeth Gendron-Wood et les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Marc Poirier et Dale Rathwell.

La directrice de trésorerie Claudine Léveillé ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Carole Brandt sont présentes par téléconférence.

Ordre du jour

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et de l'enregistrement**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
 - 5.1 Séance ordinaire du 16 février 2021
- 6. Gestion financière et administrative**
 - 6.1 Liste des comptes à payer au 28 février 2021
 - 6.2 Campagne nationale contre l'intimidation des élus
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Retrait de la RINOL et offre de service avec le service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Location à court terme d'une niveleuse – Location Alary
- 9. Communication de la mairesse au public**
- 10. Communication de la conseillère et des conseillers au public**
- 11. Levée de la séance**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et de l'enregistrement

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT les décrets adoptés qui prolongent cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence et que la séance soit enregistrée et publiée sous forme audio sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

2021 -0031

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2021 -0032

5.1 Séance ordinaire du 16 février 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Gestion financière et administrative

2021 -0033

6.1 Liste des comptes à payer au 28 février 2021

Il est proposé par madame la conseillère Elisabeth Gendron-Wood et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Alliance Ford* (F350)	96.54 \$
L'Apostrophe Plus* (papeterie)	109.58 \$
Bell Mobilité	73.49 \$
Bell Canada (fax)	93.00 \$
Carquest* (pièces diverses)	252.52 \$
Centre d'Hygiène* (Produits entretien)	321.65 \$
Chalifoux électrique (génératrice)	19 727.12 \$
Creighton Rock Drill Ltd *(pièces)	182.12 \$
Dicom*	56.46 \$
Editions Juridiques FD Inc* (lic. de chien)	173.04 \$
Énergies Sonic Inc* (essence et diesel)	3 177.82 \$
EPM Mécanic* (rép. chauffage)	4 647.89 \$
Évaluations Burex* (éval. des déficiences)	1 289.10 \$
Fournitures Municipales* (rel. et livres)	438.92 \$
Fournitures de Bureau Denis* (papeterie)	179.29 \$
Hydro-Québec (électricité)	5 856.83 \$
Gestion J.B. Dixon* (vêtements voirie)	1 761.18 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	67.29 \$
La Capitale (assurances groupe)	1 769.89 \$
Local 4852 - SCFP	764.87 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$
Matériaux R. McLaughlin* (matériaux)	196.36 \$
MRC des Laurentides (quote-part 1er ver)	41 950.00 \$
OBV RPNS (plan directeur 2 ^{ième} ver.)	994.21 \$
Pièces d'Auto P & B Gareau* (pièces)	196.22 \$
S.A.A.Q. (immatriculation)	3 884.83 \$
Service d'entretien ménager M.C. (ent.)	908.30 \$
Shaw Direct (musique pavillon)	39.27 \$
Simag* (informatique)	86.24 \$
Urba + consultant * (service urbanisme)	1 752.91 \$
Ville de Ste-Agathe (ouverture dossiers)	86.23 \$
Visa Desjardins* (zoom, timbres)	466.67 \$
Fortier, Eloise (remb. taxes)	120.34 \$
Guinta, Tara (remb. taxes)	132.35 \$
Hess, Julie Ann (remb. taxes)	25.36 \$
Salaires et contributions d'employeur	36 829.45 \$
Frais de banque	83.01 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de février 2021, transmis en date du 12 mars 2021.

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

Carole Brandt
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0034

6.2 Campagne nationale contre l'intimidation des élus

CONSIDÉRANT qu'au mois de novembre 2021 se tiendront les élections générales pour l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la « Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élu(e)s » lancée par l'union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le thème de cette campagne est « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

QUE le conseil appui la campagne lancée par l'Union des municipalités du Québec et adopte la « Déclaration d'engagement – La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0035

7. Sécurité publique

7.1 Retrait de la RINOL et offre de service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) ont avisé la Municipalité de leur intention de se retirer de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a transmis une offre de service pour desservir la Municipalité du Canton d'Arundel en service incendie par le biais du Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT);

CONSIDÉRANT QU'avec une desserte par le SSIMT, la municipalité bénéficierait d'un service clé en main;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu

DE retirer la Municipalité du Canton d'Arundel de l'entente constituant la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) à son échéance le 31 décembre 2021;

DE confirmer l'intention de la Municipalité de négocier et de convenir d'une entente de service de desserte incendie avec la Ville de Mont-Tremblant par l'entremise de la mairesse, Pascale Blais, monsieur le conseiller Marc Poirier ainsi que la directrice générale, France Bellefleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Travaux publics

2021-0036

8.1 Location à court terme d'une niveleuse – Location Alary

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer l'entretien de ses routes non revêtues et y effectuer certains travaux d'amélioration ;

CONSIDÉRANT l'offre de Location Alary pour la location d'une niveleuse pour 3 500\$ par mois plus 1 000 \$ pour le transport aller-retour de l'équipement, le tout plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu :

QUE le conseil autorise la location d'une niveleuse auprès de l'entreprise Location Alary pour une période de cinq mois et demi au montant mensuel de 3 500 \$, plus les frais de transport aller-retour de 1 000\$, pour un montant total de 23 282.44 \$ taxes incluses ;

QUE madame Claudine Léveillé, directrice de trésorerie, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0037

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu que la séance soit levée à 20 :21 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

Carole Brandt
Secrétaire-trésorière adjointe